# CR réunion publique n°01 du 11/01/2022

### Présents :

OGIC: Nicolas Lacour / Arthur Puissesseau
D&A: Sébastien Le Men / Julie Michaud
Ville: Laurent Beunier / Michel Près

Points relevés par les riverains lors de la réunion n°2 :

# - PARKING:

Les riverains ont renouvelé leur Inquiétude quant au nombre de stationnements de la future opération jugé insuffisant

**Retour OGIC**: Il est rappelé que les plans réalisés à ce jour sont conformes à la règlementation en vigueur, le règlement du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) impose 32 places de stationnement pour le nombre de logement projeté, le projet étant dans un périmètre de 500m d'une gare.

Il est prévu dans ce projet la mise en place d'un système de mobilité douce au sein de la copropriété, qui consistera à mettre à la disposition de la copropriété une dizaine de vélos électriques partagés, mais également une ou deux voiture(s) en autopartage et réservées à la copropriété. Il s'agira pour les familles qui ont besoin d'un véhicule occasionnel d'avoir une alternative à l'achat d'un véhicule personnel.

# - DESSERTE en phase chantier:

Des interrogations ont porté au sujet de la phase chantier : flux engendrés par les camions et véhicules, accès chantier, etc.

**Retour OGIC**: Il a été présenté lors de la réunion un plan d'installation de chantier de principe réalisé par un bureau d'étude. Il est tout d'abord rappelé que lorsque le chantier devra débuter la ville d'Andrésy devra valider la solution d'installation du chantier qui lui sera soumise. La ville donnera également un plan de circulation qui sera pris en compte par les entreprises qui auraient la nécessité d'utiliser des véhicules poids lourd.

La phase chantier devrait se dérouler sur une durée de 18 à 20 mois de travaux.

# - RAMASSAGE Ordures Ménagère :

Comment est prévu le ramassage des Ordures Ménagère ?

**Retour OGIC**: Ce point doit être validé avec les services techniques de la ville mais également avec l'intercommunalité GPSEO qui gèrent directement ce sujet.

Actuellement le projet prévoit un local d'ordure ménagère côté rue Foch. Une aire dédiée sera réalisée le long de cette avenue pour y déposer les poubelles pour que les camions puissent les ramasser.

## - ARCHITECTURE & MATERIALITE :

Reconstruction de la maison : remarques sur la matérialité. Pourquoi du cuivre ou du bois ?

Bâtiment B: nombreuses questions sur les toitures? pourquoi des toitures-terrasses? les riverains évoquent un aspect « Barre » qui jure avec le reste des bâtiments et maisons de l'avenue d'Eylau. Le bâtiment semble trop contemporain pour cette situation.

### Retour OGIC:

Il est tout d'abord rappelé que le dossier de permis de construire doit être soumis à l'avis de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) qui doit instruire le dossier. Les perspectives précédemment soumises aux riverains avaient reçu l'accord de l'ABF, que ce soit sur les matériaux envisagés ou l'architecture.

Une réunion s'est tenue avec la ville et l'ABF après la réunion du 11 janvier dernier. Celle-ci nous a permis d'expliquer à l'ABF que la majorité des riverains émettait des doutes sur le style architectural employé sur le projet et que ceux-ci attendaient une écriture architecturale plus classique à cet emplacement.

L'ABF est d'accord pour trouver un consensus ainsi retrouver une écriture du projet plus classique mais sans pour autant tomber dans le « pastiche ».

De nouvelles images sont donc en cours de création pour la prochaine réunion du 8 février 2022. Le bâtiment B qui s'étend le long de l'avenue d'Eylau sera dorénavant composé de toitures en pente en tuile on en zinc. Les gardes corps en serrureries sont retravaillées avec un style plus élégant